



UPPRESSION BRUTALE AUTORISATION DECOUVERT

Par norwegianwood, le 31/01/2015 à 15:03

Bonjour

Sans rien avoir demandé la banque postale m'a accordé une autorisation de découvert qui augmentait chaque mois un peu plus pour arriver finalement à une autorisation de 3 500€. Tout fonctionnait bien jusqu'au moment où cette banque m'a envoyé un courrier m'avertissant que la durée de mon découvert excédait 30 jours (depuis le 01 décembre) et qu'il fallait que je régularise.

Or le 23 décembre j'ai réalisé une opération qui a fait passer mon compte créditeur (j'ai le papier ou figure le nouveau solde qui est créditeur).

Je leur écris en leur disant ça, ils me répondent qu'il faut que le compte reste 48h créditeur. J'ai relu leur convention de compte il n'y a rien de marqué de la sorte. Ni sur le relevé de compte que je reçois par papier chaque mois.

Le 13 janvier il m'écrivent de nouveau en me disant que passé un délai de 15 jours mon autorisation sera supprimée.

Je les contacte à maintes reprises en leur disant que mon salaire (fonctionnaire) va arriver. Délai soi disant partant du 13 janvier date de l'établissement du courrier.

Et les délais postaux d'acheminement ?

Et 13 plus 15 ça fait 28 non ?

Et bien le 28 à 0h01 mon découvert était déjà supprimé brutalement !

J'appelle le 28 janvier pour demander des explications, ce à quoi mon interlocuteur de la banque postale me dit " ah oui c'est normal, on impose 48 heures de délai, mais d'ici samedi vous aurez retrouvé votre autorisation normale de 3 500€. Je lui demande de confirmer par écrit, il me répond qu'il a l'habitude de gérer ça, et que de toute façon notre conversation est enregistrée donc je ne crains rien.

Stupeur, le samedi je consulte mon compte, j'ai juste une autorisation de découvert de 150€.

Beaucoup de manquements, beaucoup d'erreurs il me semble.

Quels recours ai je ??

Merci pour vos réponses.

Norwé.